



AVIS D'APPEL D'OFFRES

FOURNITURE DE SABLE ABRASIF SAISONS 2020-2021 À 2024-2025

APPEL D'OFFRES GT2020-14

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour la fourniture de sable abrasif pour les saisons 2020-2021 à 2024-2025.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : www.seao.ca. Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme d'un chèque visé ou d'une traite bancaire, à l'ordre de la Ville de Deux-Montagnes, d'un montant égal à 10% de la valeur de la première saison de la soumission, valide pour une période de 30 jours suivant l'ouverture des soumissions.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 1 copie) portant la mention « Fourniture de sable abrasif saison 2020-2021 à 2024-2025 » et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'à onze heures 11h, heure légale du Québec, le mardi 27 octobre 2020**, à l'adresse suivante :

Ville de Deux-Montagnes
A/S M. Jacques Robichaud, greffier
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **27 octobre 2020**, à ou après onze heures 11h, légale du Québec, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'ALEC, à l'AQNB et à l'ACCQO.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Donné à Deux-Montagnes, ce 25 septembre 2020

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques